

être légitimement heureux et fier. Vous devez vous être mutuellement reconnaissants comme je vous le suis moi-même, d'avoir fait treuve un instant avec vos soucis personnels, pour épouser ceux de tous, et chercher avec nous le moyen le plus efficace de les atténuer ou de les faire disparaître complètement.

Il y a un an, nous étions tous réunis comme nous le sommes aujourd'hui, dans le but d'adopter des résolutions susceptibles "amener une amélioration aux conditions du commerce de détail, dont vous êtes les soutiens, et si je me reporte par là pensée à ces réunions et que je jette un regard sur le programme que nous nous proposons de réaliser alors, il me semble que le bagage de mon rapport peut paraître inférieur à nos prévisions optimistes, et que tous les points touchés n'ont pas obtenu leur pleine et entière réalisation. Je ne saurais m'en étonner pourtant, les problèmes que nous attaquons sont des problèmes d'hommes des temps modernes et ce n'est pas la baguette magique d'une fée qui peut en provoquer la transformation merveilleuse et immédiate. Seules, la concentration puissante de nos pensées, la mutualité efficace de notre effort, la patience soutenue de notre ténacité peuvent opérer de tels changements; les uns demanderont un temps relativement court, les autres par contre, s'élèveront petit à petit à force d'arguments accumulés et répétés, et exigeront un an, deux ans, parfois plus pour aboutir. Et c'est précisément cela qui doit nous faire comprendre qu'une organisation comme l'Association des Marchands Détailliers du Canada, n'est pas de celles qui se crent hâtivement pour une lutte unique et sans lendemains, mais constitue au contraire un véritable monument solide comme du granit autour duquel viendront se grouper toujours de plus en plus nombreux ceux qui combattent pour la même cause et visent au même objectif.

À la dernière Convention, une résolution avait été adoptée en vue de suggérer au gouvernement de la Province de Québec, d'établir un bureau chargé de recueillir les renseignements devant servir à préparer la législature Commerciale; aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, et il conviendra en conséquence de réitérer votre demande pour forcer l'attention des Pouvoirs Publics sur ce point.

#### TISSUS-NOUV. 4—

Les membres du Parlement ont reconnu en principe le bien-fondé de notre résolution concernant la formation de Sociétés Coopératives, et si une sanction officielle n'a pas encore été donnée à ce sujet, du moins avons-nous la satisfaction de voir que notre protestation n'a pas été sans provoquer quelque inquiétude et sans amener quelque hésitation chez les promoteurs de ces sociétés, puisqu'aucune demande de privilège de ce genre n'a été enregistrée pendant la session présente.

Une résolution s'opposant à tout système ou méthode de nature à détruire l'effort individuel dans l'industrie et le commerce a fait son chemin, et la plupart des fabricants et marchands en gros, aussi bien que le public ont compris que la méthode la plus économique de distribution des marchandises est de passer par l'intermédiaire du détaillant. Néanmoins, cette question est une de celles qu'on ne saurait laisser dormir, il convient de la soulever souvent et d'en poser la réponse comme principe fondamental du commerce.

Notre désir d'encourager le maintien des prix des articles contresignés d'une marque de commerce, a eu un écho dans tout le monde des fabricants et des détaillants, et nous avons pu constater avec plaisir que nombre de manufacturiers avaient adopté ce système de placer leurs marchandises sur le marché, ce qui constitue une véritable garantie à la fois pour le détaillant et pour le public.

En ce qui concerne la recommandation faite au Bureau Fédéral, de l'établissement d'un service de renseignements ayant pour objet de renseigner les membres de l'Association, sur la moralité et la manière de travailler des commis et employés qu'ils désirent prendre à leur service, l'Association a organisé pour la Province de Québec, un service d'information qui fonctionne à l'entière satisfaction des intéressés, et il est à espérer

que le nombre des adhérents ira sans cesse en grandissant.

À la suite de notre résolution pour l'organisation d'un département de commerce sur des bases semblables à l'organisation du Bureau de la Commission des Chemins de Fer, une demande a été adressée au gouvernement fédéral dont nous attendons l'action.

Notre appel pour l'augmentation de la taxe des colporteurs dans la province de Québec a été entendu. Actuellement, les colporteurs sont soumis à une taxe de \$15000 par voiture, et pour chaque district. Si l'on considère que la province comporte vingt-quatre districts, on se rendra compte que la licence de ces ambulants, si elle veut s'étendre à toute la province, est assez rondelette. De plus, il existe une double taxe additionnelle municipale qui frappe chaque voiture de colporteur d'un droit de quarante dollars, l'une dite taxe de village, l'autre taxe de paroisse. Ces mesures prises pour protéger les marchands locaux de l'envahissement d'étrangers sont des plus utiles, malheureusement, ces derniers ont essayé de se dérober à l'impôt en laissant leur attelage à l'écurie et en se mettant en route sur les mêmes chemins avec, pour tout bagage, une serviette bourrée de catalogues représentants les articles différents de leur lascar au repos. Pour enrayer cette sorte de fraude, nous aurons à passer une résolution tendant à ranger dans la catégorie des colporteurs et par conséquent à imposer comme tels, tous ceux qui, accompagnés d'une voiture de marchandises ou non, s'adressent directement aux consommateurs pour effectuer des ventes.

Il a été entrepris par le Bureau Fédéral une campagne d'éducation à l'effet de prouver l'injustice du paiement des frais d'inspection des poids et mesures par les marchands alors que cette inspection est faite dans le but de protéger le public. Lorsque cette campagne sera terminée, le Bureau Fédéral demandera au gouvernement fédéral l'abolition de cette taxe qui incombe logiquement au Trésor Public.

Notre résolution exprimant l'opinion que le Comité Provincial représentant l'Association des Marchands Détailliers du Canada devrait travailler conjointement avec un comité semblable appointé par l'Association des Marchands en gros, et de déterminer le champ d'opération de chacun d'eux, a un heureux commencement d'exécution. Des Comités Fédéraux ont été formés dans certaines lignes de commerce, entre autres la Builder's Supplies Section, et l'on a pu apprécier d'un côté comme de l'autre tous les bénéfices qu'il était possible d'obtenir d'une organisation de ce genre. Aussi est-il à souhaiter que des formes semblables de Comités se multiplient dans toutes les branches du commerce et il sera bon, je crois, d'adopter une nouvelle résolution tendant à en préconiser l'extension pour le plus grand bien des relations commerciales entre les marchands détaillants et les marchands en gros.

Notre dernière Convention avait signalé le fait que des particuliers achètent beaucoup de marchandises des marchands en gros, principalement dans les nouveautés, au moment de la saison et, suivant la pensée de la résolution adoptée l'an dernier, à ce sujet, il a été adressé au cours de l'année, de nombreuses lettres aux marchands en gros, dans différentes lignes, pour leur demander de veiller à la protection du marchand en détail, en refusant de vendre quoi que ce soit directement au consommateur. Le mieux apporté par ces recommandations réitérées, est incontestable, mais il convient de ne pas s'arrêter en chemin et de continuer cette pratique d'éducation qui peu à peu réduira ces ventes illicites à un taux des plus minimes.

Notre sentiment opposé au projet présenté devant la législature de Québec, relativement à l'amendement de l'article 801, du Code de Procédure Civile, a été confirmé par le rejet du bill. Notre opinion était basée sur ce fait que le marchand malheureux pourrait être harcelé toute sa vie durant, par ses créanciers, alors que les actionnaires des Compagnies à responsabilité limitée sont libérés de toute dette, en cas de mauvaises affaires. La présente Convention aura à se prononcer à nouveau sur ce sujet.

Comme vous le voyez, Messieurs, parmi les résolutions